

Département  
du NORD  
-:-:-  
Arrondissement  
D'AVESNES/HELPE  
-:-:-  
Canton  
D'Aulnoye Aymeries  
-:-:-

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE LEVAL**

**PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 12 juin 2018**

Etaient présents : THURETTE J., PAMART M, GASTOUT D., GASNOT JM, MERLANT JY,  
TRANCART S., DUBREUCQ A., CAURETTE E, GUYOT A., LAJOIE C, HOTTELET F,  
Etaient excusés : MM GARRIGOS M donne procuration à M THURETTE J  
MOLLET P donne procuration à M GASTOUT D, POUILLY CH donne procuration à  
DUBREUCQ A, KUBIESA D donne procuration à MERLANT JY, GLASSE G donne procuration à  
GASNOT JM, SOUFFLET A donne procuration à PAMART M  
Etaient absents : CARPENTIER J, DHAUSSY MC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée des démarches entreprises auprès de POLE EMPLOI  
et de CAP EMPLOI pour le renouvellement des contrats aidés dans le groupe scolaire.  
Monsieur le Maire informe le Conseil que très peu de solutions s'offrent à ces personnes.  
En effet, les CAE ou CUI sont remplacés par des PEC (Parcours Emploi et Compétence) ces  
contrats sont subventionnés à 45 % au lieu de 70 % pour les anciens contrats.  
Les personnes doivent avoir un projet professionnel, avec une formation qualifiante, validé par  
POLE EMPLOI ou CAP EMPLOI pour les personnes Handicapées.  
Monsieur le Maire indique qu'il travaille avec Monsieur BAJARD et les personnes concernées  
pour trouver une solution adaptée.

**I/ APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le Procès-verbal du conseil précédent est approuvé

**II/ AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA CAMVS POUR  
LES FONDS DE CONCOURS DES TRAVAUX DE VOIRIE EN REGIE**

Monsieur informe le Conseil qu'il y a lieu de l'autoriser à signer une convention de participation  
financière pour les travaux de voirie en régie effectués par la CAMVS. Cette participation sera  
de 50 %.

Après lecture faite,

Le Conseil Municipal décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de participation financière des travaux  
de voirie en régie effectués par la CAMVS. Cette participation sera de 50 %.

### **III / APPROBATION DU FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE EN REGIE 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'approuver le montant des travaux de voirie suivis en régie par la CAMVS en 2017.

Le conseil municipal concerné par ces travaux doit délibérer de façon concordante sur lesdits travaux et sur le principe de l'obtention par la CAMVS d'un fonds de concours à hauteur de 50 % de la part nette qu'elle supporte.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les montants suivants :

- Réfection de trottoirs 101 rue Francis Demay pour 424.08 €
- abaissé de Bordure 65 rue Emile Brasselet pour 169.80 €
- Changement de priorité rue du dépôt pour 701.60 €
- réfection de trottoirs 87 rue Francis DEMAY 321.12 €.
- D'approuver l'obtention par la CAMVS d'un fonds de concours à hauteur de 50 % de la part nette qu'elle supporte.

### **IV AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SIRENE D'ALARME ET D'INFORMATION A LA POPULATION**

Monsieur informe le Conseil qu'il y a lieu de l'autoriser à signer une convention avec l'Etat pour la mise en place d'une sirène d'alarme et d'information à la population.

Après lecture de cette convention

Le Conseil demande de reporter cette délibération pour plus de précision sur la réelle obligation de la pose de cette sirène

### **V SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Monsieur Le Maire rappelle qu'il y a lieu de voter une subvention exceptionnelle pour les associations suivantes :

- Comité des Fêtes les Canarons 100 € pour participation à la ducasse
- Amicale des sapeurs-pompiers 700 € pour Participation aux fêtes du 14 juillet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

Approuve à l'unanimité les subventions proposées.

### **VI DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LE MARCHE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Pour faire suite au Conseil Municipal du 12 avril dernier, concernant la question du nouveau marché public des repas de cantine scolaire, il n'avait pas été possible de déterminer une position forte sur le choix du prestataire qui je vous les rappelle sont :

- LALAUT 2.95 € TTC sans le pain
- API restauration 2.49 € TTC avec le pain

De plus de nombreuses précisions devaient être clarifiées par les deux prestataires.  
Nous avons donc rencontré les deux sociétés en présences d'élus et de M BAJARD.  
Des précisions sur le fonctionnement, la traçabilité, les circuits courts, les produits BIO, les formations, la présence d'une diététicienne, le prix et la durée du contrat, le service tel que le prêt de matériel.

Les réponses nous ont été transmises.

Après réflexion et comme la délibération de délégation de pouvoir votée le 9 avril 2014 me le permet j'ai décidé d'octroyer pour **un an renouvelable 2 fois** le marché à la société API restauration à compter du 1<sup>er</sup> jour du centre aéré de juillet.

Le personnel ira prochainement en formation à la cuisine de THIANT

Cette décision est raisonnable pour les parents (pas d'augmentation des prix), pour les enfants (repas diététiques et variés) pour la commune une économie financière de 7000 € en année pleine.

## **VII TIRAGE DU JURY CRIMINEL 2018**

Six jurés sont tirés au sort sur la liste électorale

## **VIII QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ NOMS DES RUES DU NOUVEAU LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que les noms des rues avaient été évoqué en début de mandat et qu'il y a lieu de les acter officiellement.

Monsieur le Maire propose : RUE GILBERT MAY, RUE PATRICK CARPENTIER et IMPASSE GILBERT MAY

Mme HOTTELET indique que de nommer de L'impasse Gilbert MAY posera un problème aux services de la poste pour une bonne distribution du courrier. Rue et impasse pouvant être confondues.

Monsieur le Maire prend note de la remarque de Mme HOTTELET et demandera si cela est possible de modifier le nom de cette impasse.

Le Conseil acte les rues GILBERT MAY ET PATRICK CARPENTIER et met en suspend le nom de l'impasse

### **2/ DOSSIER SECURITE DES MANIFESTATIONS**

Monsieur GASTOUT adjoint à la sécurité demande aux organisateurs des manifestations de bien vouloir lui donner les informations le plus tôt possible pour qu'il puisse préparer les dossiers de sécurité avant la transmission aux services de l'état.

### **3/ CREATION D'UNE CRECHE**

Monsieur LAJOIE indique que le dossier de la crèche a été déposé pour instruction et passera en commission prochainement. Monsieur LAJOIE demande s'il serait possible que des élus puissent suivre ce dossier et être présent lors de ces commissions, cela permettrait de montrer la volonté municipale à la réussite de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Le Maire clôt la séance à 19h45.